

RELAIS
ASSISTANTES MATERNELLES – PARENTS
de l'Arpajonnais
 **01 69 26 99 48**

Un dispositif au service de la Petite Enfance à Saint-Germain lès Arpajon

Le Relais Assistantes Maternelles, aussi dénommé RAM, PROPOSE INFORMATIONS ET ACCOMPAGNEMENT aux familles et aux assistantes maternelles dans L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

**Des INFORMATIONS
POUR TOUS :**

Pour les PARENTS :

Modes d'accueil
Aides financières
Obligations d'employeur

Agrément
Contrat de travail
Mensualisation
Congés payés
Absences
Séparation - adaptation
Eveil de l'enfant

**Pour les ASSISTANTES
MATERNELLES**

Statut professionnel
Droits et obligations
Formation
Pratique professionnelle
Vie collective au relais

**Claire Demathieu, responsable de Relais depuis 10 ans,
vous accueille à Saint Germain-lès-Arpajon :**

au Relais Central, 52 rue du Docteur Louis Babin.

en PERMANENCE TELEPHONIQUE...

 **01 69 26 99 48**

MARDI : 10h30 – 12h

JEUDI : 14h -16h

N'hésitez pas à laisser

un message sur le répondeur

pour être rappelé.

... et en RENDEZ-VOUS

En MATINEES COLLECTIVES « assistantes maternelles – enfants »

de 9h30 à 11h30 sur 3 lieux municipaux :

LUNDI MATIN -- Centre de Loisirs maternel « Elsa Triolet »

JEUDI MATIN -- Espace Municipal « Jules Vallès »

VENDREDI MATIN -- Centre de Loisirs Maternel « Joliot-Curie »

EN SAVOIR PLUS :

Ce nouveau service de proximité, ouvert en mai 2007, est l'aboutissement du premier volet du projet Petite Enfance accompagné par la commune depuis 2004, élaboré en partenariat et avec le soutien financier de la CAF. Il est maintenant géré par la **Communauté de Communes de l'Arpajonnais** (☎01 69 26 18 60).

Ses missions :

- Apporter information, orientation, accès aux droits aux parents, aux assistantes maternelles et aux candidat(e)s à l'agrément.
- Accompagner la mise en place et le déroulement du mode d'accueil.
- Favoriser les échanges et les rencontres entre professionnel(les), enfants, parents.
- Participer à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- Contribuer à la formation des assistantes maternelles.
- Faire connaître l'agrément.

Un espace-ressource et un lieu d'échanges pour tous

Au travers de ses contacts individuels avec le public, l'animatrice apporte écoute et information dans le déroulement des contrats et des accueils, facilite la mise en place des relations salarié-employeur et peut aider à la résolution d'éventuels litiges.

Dans les matinées collectives, les assistantes maternelles peuvent partager leurs expériences et trouver un soutien professionnel auprès de l'animatrice et de leurs collègues, tandis que les enfants bénéficient d'une vie de groupe et d'un espace spécialement aménagé pour des jeux libres ou des ateliers d'éveil...

Au fil du temps et du vécu, le relais permet aux assistantes maternelles de former un réseau, utile à tous points de vue : soutien professionnel, remplacements, activités de groupe. Des projets d'animation collective se développent : ateliers, fêtes, spectacles, expositions, forum...contribuant ainsi à donner toute leur place aux moins de trois ans et à ceux et celles qui les entourent.

Assistante maternelle, un vrai métier

- Une **activité professionnelle** reconnue et valorisée par une convention collective, un salaire minimum et une protection sociale et juridique.
- Un **agrément** donné par le département qui s'accompagne d'une formation obligatoire, d'un suivi de la puéricultrice de secteur et d'une assurance professionnelle.
- Un mode de garde **aidé financièrement par la CAF**, avec une prise en charge partielle du salaire pour les familles (jusqu'à 85%), une déclaration simplifiée aux organismes et un crédit d'impôts pouvant atteindre 1150 euros.
- **Une aide à l'emploi apportée par le RAM tout au long de l'accueil.**